

## Information à l'intention d'un visiteur qui visite un usager à HJR

Il nous fait plaisir de vous accueillir à l'Hôpital juif de réadaptation (HJR) pour visiter votre proche, en cette période de pandémie. Au cours de vos visites, plusieurs consignes devront être respectées afin d'assurer la sécurité de tous.

**Un seul visiteur à la fois peut visiter un usager à la chambre.**

### Surveillance de symptômes et contact avec la Covid

Avant de vous présenter à l'HJR, il sera important de surveiller vos symptômes. Votre visite devra être reportée si :

- Présence d'un des symptômes reliés à la Covid (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte subite du goût ou de l'odorat, mal de ventre, mal de gorge, diarrhée, céphalée, fatigue intense, perte d'appétit importante, écoulement nasal, nausées, vomissements).
- Résultat positif au Covid et mesures de confinement toujours en place.
- En attente de résultats d'un test de dépistage Covid.
- Contact à moins de 2 mètres pendant plus de 10 minutes avec une personne ayant la Covid ou en dépistage Covid.

### Heures de visites

Lundi au dimanche : 09h00 à 21h00

### Effets personnels

Lors de votre visite, nous vous demandons d'apporter un minimum d'effets personnels. Si vous apportez des effets personnels à votre proche, vous assurer de procéder à une hygiène des mains avant et après la manipulation des effets.

## Circulation dans les espaces

- Vous devrez aviser le gardien de sécurité à votre arrivée à l'hôpital, lors de chacune de vos visites, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Vous devrez l'informer également quand vous quittez l'hôpital.
- Respecter en tout temps le principe de distanciation physique de 2 mètres, à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment, avec toutes les personnes rencontrées (employés, visiteurs, autres usagers).
- Circuler uniquement pour vous rendre à l'unité de soins et retourner à l'entrée principale.
- L'accès aux aires communes du RC (cafétéria) n'est pas permis.
- Il est interdit de boire ou manger dans la chambre, pour éviter de retirer le masque.
- Utiliser uniquement les salles de bain réservées aux visiteurs, situées au RC, dans le corridor face aux ascenseurs.
- Les sorties sur le terrain de l'Hôpital sont permises pour les **usagers qui ne sont pas en isolement**. Un maximum de 5 personnes en même temps peut visiter un usager. Tous doivent avoir reçu la formation sur les mesures de prévention des infections, porter les équipements de protection et s'être présenté au gardien de sécurité avant de voir l'usager.
- Si un usager est en isolement, il est possible de l'accompagner pour une marche dans le corridor de l'unité de soins en respectant la distanciation physique de 2 mètres et le port des équipements de protection.

## Équipements de protection

- Utiliser exclusivement les équipements fournis par l'établissement (pas de masque personnel).
- Le masque et la protection visuelle doivent être portés en tout temps, même lorsque vous sortez à l'extérieur avec votre proche.
- Éviter de vous toucher le visage autant que possible. Si vous le faites, lavez-vous les mains avant et après.
- Si votre proche est en **isolement** (affiche à la porte), le port de la **blouse** et des **gants** sont nécessaires dans la chambre. À la sortie de la chambre, la jaquette et les gants devront être retirés en respectant la procédure pour le retrait.
- L'hygiène des mains devra être faite à l'entrée et à la sortie de l'établissement, ainsi qu'à l'entrée et la sortie de la chambre (lavage des mains).
- La protection visuelle devra être déposée dans le contenant de récupération bleu prévu à cet effet, à votre sortie de l'hôpital.
- Le masque doit être jeté à la fin de votre visite et ne peut être réutilisé pour une visite ultérieure.

Un visiteur qui ne respecterait pas les consignes ci-haut pourrait se voir retirer l'accès à l'hôpital juif de réadaptation.

### Ressources disponibles :

Vidéo sur l'hygiène des mains (source, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal)

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=11&v=knoykyiAKv4&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?time_continue=11&v=knoykyiAKv4&feature=emb_logo)

Vidéo sur le port des équipements de protection individuelle (habillage et déshabillage)

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=2&v=uDDnbds01-0&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?time_continue=2&v=uDDnbds01-0&feature=emb_logo)

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !